

**École des
Hautes Études
Commerciales**

Affiliée à
l'Université de Montréal



**FINANCEMENT DES FEMMES EN
AGRICULTURE AU QUEBEC:
RESULTATS PRELIMINAIRES ***

par **MYRIAM SIMARD ****

et **LOUISE ST-CYR *****

Cahier de recherche no 90-09

Mai 1990

- * *Texte d'une conférence prononcée dans le cadre du 57e Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), Atelier "Etudes féministes", Université du Québec à Montréal, mai 1989.*
- ** *Myriam SIMARD: Ph.D. sociologie, chercheure affiliée à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, membre du Groupe Femmes, Gestion et Entreprises, H.E.C.*
- *** *Louise ST-CYR: professeure agrégée, Service de l'enseignement de la finance, membre du Groupe Femmes, Gestion et Entreprise, H.E.C.*

**FINANCEMENT DES FEMMES EN
AGRICULTURE AU QUEBEC:
RESULTATS PRELIMINAIRES ***

par **MYRIAM SIMARD ****

et **LOUISE ST-CYR *****

Cahier de recherche no 90-09

Mai 1990

COPYRIGHT © 1990. Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal (H.E.C.), Montréal.
Tous droits réservés pour tous pays. Toute traduction ou toute reproduction sous quelque forme que ce soit est interdite.

Les textes publiés dans la série des Cahiers de recherche H.E.C. n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

La publication de ce Cahier de recherche a été rendue possible grâce à des subventions d'aide à la publication et à la diffusion de la recherche du Conseil de Recherches en Sciences Humaines du Canada (C.R.S.H.), du Fonds pour la Formation de Chercheurs et l'Aide à la Recherche (F.C.A.R.) ou de la Direction de la recherche à l'Ecole des H.E.C.

Direction de la recherche, Ecole des H.E.C., 5255 avenue Decelles, Montréal (Québec) Canada H3T 1V6.

RESUME

Ce document présente les premiers résultats d'une recherche exploratoire sur la propriété et le financement des femmes en agriculture au Québec. Après avoir présenté l'objectif et la problématique de cette recherche, les auteurs relèvent d'abord les obstacles d'ordre financier (manque de capitaux et de garanties, non rentabilité des projets, complexité bureaucratique ...) puis les obstacles sociaux-culturels (mentalité réfractaire au partage des avoirs et du pouvoir, tradition patrilinéaire de transmission des terres ...) à l'accès à la propriété et au financement des femmes en agriculture. Cette recherche veut apporter, par son double volet sociologique et financier, un éclairage original dans ce dossier de la reconnaissance des droits des agricultrices.

TABLE DES MATIERES

1.	La recherche en cours	1
2.	Les résultats préliminaires	6
3.	Conclusion	12
	Bibliographie sélective	14

Dans le cadre du présent atelier consacré aux études féministes, nous nous proposons d'exposer l'état d'une recherche essentiellement exploratoire portant sur le financement des femmes en agriculture au Québec. Cette recherche, amorcée en janvier 1989, est présentement en cours et le terrain doit se terminer à l'automne 1989. Ce sont donc des résultats préliminaires et fragmentaires qui seront communiqués aujourd'hui, non sans avoir toutefois présenté au préalable une brève description de cette recherche.

1. La recherche en cours

L'objectif global est d'analyser l'accès à la propriété par les femmes agricultrices du Québec et le financement de cet accès à la propriété. Quatre sous-objectifs se greffent à cet objectif:

1. Faire le point sur la **propriété** des exploitations agricoles par les femmes;
2. Répertorier les **stratégies de financement** utilisées par les agricultrices;
3. Identifier les **obstacles** limitant l'accès à la propriété par les femmes, que ces obstacles soient culturels, politiques, financiers ou juridiques;
4. Donner des outils aux agricultrices pour proposer des solutions concrètes et faire des **recommandations** en ce qui concerne les futures politiques de financement.

Il s'agit en fait d'une recherche exploratoire d'un an, visant à dresser un premier portrait de la propriété des entreprises agricoles par les femmes et de leur accès au financement. C'est donc davantage une recherche descriptive devant toutefois aboutir à une deuxième recherche plus approfondie en 1990, articulée cette fois autour des rapports de pouvoir et des problèmes spécifiques de financement des agricultrices lors de leurs démarches d'accès à la propriété.

L'idée de départ était en fait de s'enquérir de la possibilité d'une agriculture au féminin. Les interrogations suivantes étaient alors au centre de la recherche:

- Quels sont les besoins de financement des femmes? Quelles sont leurs difficultés?
- Dans quels types d'entreprises agricoles veulent-elles s'insérer et investir? Dans des entreprises nouvelles? ou dans des entreprises complémentaires à celles des conjoints partenaires? Dans des secteurs marginaux ou cruciaux?
- Veulent-elles innover? Dans quels secteurs et comment?
- Quel statut juridique désirent-elles dans l'entreprise? Quel type de gestion?
- Leur conception de la rentabilité correspond-t-elle à celle d'une entreprise viable définie par les institutions financières?
- Que veulent-elles comme changements dans les politiques de crédit agricole?
- ...

De telles interrogations étaient justifiées par la sous-représentation des femmes dans la propriété des entreprises agricoles et par le net écart entre la contribution des agricultrices et leur rétribution. La première conférence nationale des femmes en agriculture à Ottawa en 1980 estimait en effet à 101 heures par semaine le travail de l'agricultrice, dont 47 heures à la ferme. Or, malgré cet apport indéniable et important des agricultrices dans l'entreprise agricole, peu accèdent à la propriété, que ce soit comme propriétaire unique, sociétaire ou actionnaire.

Certains chiffres de l'enquête Dion effectuée en 1981 auprès des agricultrices québécoises sont fort révélateurs de cette situation:

- 68 % des agricultrices sont collaboratrices du mari sans être actionnaires, sociétaires ou salariées dans une entreprise où le mari est le seul propriétaire;
- 42 % des répondantes ont investi leur argent dans l'entreprise alors que seulement 21 % ont pu accéder à la propriété (Dion, 1983: 38);

- De ce 21 %:
 - 3,5 % sont des propriétaires uniques;
 - 17,7 % sont des sociétaires ou actionnaires (Dion, 1983: 35);
- Près de 2/3 des femmes en agriculture ne reçoivent aucune forme de rémunération pour leur travail dans l'entreprise agricole (Dion, 1983: 50);
- Le deuxième sujet d'insatisfaction des agricultrices (après la surcharge de travail) est la faiblesse des avantages financiers retirés. Elles revendiquent donc plus de sécurité et d'autonomie financière (Dion, 1983: 55 et 78);

En fait, selon une évaluation plus récente effectuée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) en 1989, à peu près un quart des agricultrices québécoises ont accès à la propriété. Le MAPAQ estime en effet qu'environ 8 000 agricultrices ont des titres de propriété au Québec en 1989 sur un total approximatif de 30 000 agricultrices québécoises.

Cette faible augmentation des propriétaires parmi les agricultrices ces dernières années peut s'expliquer en partie par la modification en 1986 de la Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles. Cette loi accordait une subvention à l'établissement d'une valeur de 15 000 \$ à tout nouvel exploitant. Cependant, une seule subvention par couple pouvait être obtenue. La modification de cette loi a aboli cette clause discriminatoire à l'égard des couples et à partir de cette date, toute agricultrice de moins de 40 ans qui devenait propriétaire d'au moins 20 % de l'exploitation agricole avait droit à cette subvention de 15 000 \$ (1986, L.Q., chapitre 54). Lorsque les femmes ont obtenu ce droit, plusieurs sont devenues propriétaires de 20 % ou plus de l'entreprise. Le changement apporté a donc été un incitatif au partage des actifs des entreprises entre conjoints. Mais ce premier pas n'a pas eu l'effet d'entraînement souhaité. Encore beaucoup de femmes qui pourraient avoir accès à la subvention ne se prévalent pas de cette possibilité,

et de plus, de celles qui s'en sont prévaluës, peu ont augmenté leur participation à plus de 20 % depuis. Enfin, le partage des avoirs ne semble pas avoir toujours entraîné un partage du pouvoir.

S'inscrivant dans la problématique générale des femmes autour des thèmes de l'équité, de l'autonomie financière, du partage du pouvoir et de la reconnaissance du travail des femmes, cette recherche espère faire avancer les connaissances dans un domaine jusqu'ici peu exploré par les chercheurs(es) et contribuer ainsi à la reconnaissance juridique, économique et politique des agricultrices.

Quoique la littérature sur le rapport entre le travail des agricultrices et leurs titres de propriété détenues dans l'entreprise agricole est pratiquement inexistante, des pistes intéressantes furent identifiées dans certaines études critiques sur le travail et le pouvoir des femmes.

Nous avons ainsi choisi de situer au coeur de notre recherche le concept élargi de travail agricole. Par ce concept, tant la contribution directe qu'indirecte de la femme à la production agricole sera considérée lorsqu'il s'agira de mesurer cette contribution à son statut juridique dans l'entreprise.

Également, le concept du pouvoir trouvera sa place dans l'analyse puisque l'accès à la propriété agricole ne signifie pas automatiquement l'accès au pouvoir. Ce pouvoir peut être factice en raison de dispositions légales et financières (contrôle minoritaire, actions privilégiées sans droit de vote). Il devient alors légitime de s'interroger sur le rapport propriété/pouvoir. Le nouveau pouvoir de la nouvelle propriétaire est-il significatif? Correspond-il à son statut juridique dans l'entreprise? Donne-t-il un contrôle réel sur la direction et la gestion de l'entreprise? Peu se sont penchés sur cet aspect qui pourtant est crucial si l'on veut cerner de façon réaliste et juste l'apport économique de l'agricultrice dans l'entreprise et le pouvoir réellement détenu.

Nous nous sommes également inspirées à l'occasion de la littérature sur les femmes entrepreneures, propriétaires de PME, qui présentent des similitudes avec la problématique des agricultrices sous certains aspects (capital de départ, problèmes de financement, type d'insertion, rentabilité, qualité de vie...)

Avant de passer à la deuxième partie sur les résultats préliminaires, nous aimerions dire quelques mots sur la méthodologie de la recherche.

Pour arriver à bien cerner les stratégies de financement et les obstacles empêchant la femme d'accéder à la propriété, nous avons décidé d'effectuer une trentaine d'entrevues semi-structurées auprès d'agricultrices provenant de différents types de production et ayant des statuts juridiques variés dans l'entreprise (propriétaire unique, associée, actionnaire, collaboratrice, salariée). Ces agricultrices proviennent également de régions agricoles différentes et se situent dans des classes d'âges variées.

Dans un premier temps, nous avons donc, par la méthode des quotas, tenté de sélectionner un échantillon type "modèle réduit de la population". N'ayant pas de liste exhaustive officielle des agricultrices pouvant servir de base de sondage, nous avons dû utiliser un moyen plus informel. Ni le MAPAQ, ni l'UPA n'étaient en effet capables de constituer un fichier complet des agricultrices québécoises avant 1990. Grâce à la collaboration de la Fédération des Agricultrices et de ses douze représentantes régionales, nous avons pu obtenir une liste d'une centaine de noms d'agricultrices répondant à nos critères et parmi lesquelles nous avons tiré notre échantillon.

Dans un deuxième temps cependant, nous avons dû procéder à un réaménagement de cet échantillon. Une première analyse préliminaire révélait en effet qu'il fallait, pour avoir des données plus précises et plus "loquaces" sur les démarches des agricultrices au sujet de l'accès au crédit et à la propriété, d'une part sur-représenter le nombre de femmes ayant fait des démarches autonomes de

financement (i.e. les propriétaires uniques). Les femmes co-propriétaires ayant leurs démarches imbriquées avec celles du partenaire, il devenait plus ardu de distinguer les difficultés spécifiques aux agricultrices. Il fallait également sous-représenter le nombre de femmes collaboratrices ou salariées dans l'entreprise, leurs témoignages restant trop souvent au niveau de généralités déjà connues, faute d'avoir été elles-mêmes directement confrontées aux problèmes d'accès à la propriété et au financement.

2. Les résultats préliminaires

Avant de présenter les résultats préliminaires au niveau de l'identification des obstacles tant financiers que socio-culturels pouvant limiter l'accès des agricultrices à la propriété (le degré d'avancement de la recherche ne nous permet pas pour le moment de traiter des obstacles d'ordre juridiques et politiques), il peut être intéressant de dresser la liste des hypothèses de départ que la revue de la littérature et les discussions avec les agricultrices nous ont permis de poser.

En ce qui a trait aux obstacles d'ordre financier, voici les éléments qui, selon nous, pourraient faire en sorte que les femmes n'accèdent pas au financement:

1. le manque d'information sur l'existence des facilités de financement disponibles aux agricultrices;
2. le manque des connaissances nécessaires pour présenter une demande de financement auprès des institutions financières;
3. la présentation de projets non "rentables" selon les critères de l'Office du crédit agricole (en sous-question: les femmes ont-elles tendance à se concentrer dans les activités "marginales" qui sont moins "profitables"?);

4. le manque de capitaux de départ à investir dans l'entreprise;
5. le manque de garanties à offrir pour l'obtention de prêts (les points 3, 4 et 5 sont sûrement très liés l'un à l'autre)
6. la discrimination à l'égard des femmes de la part des divers intervenants dans le milieu (agents de crédit, officiers de prêt, etc.)

Quant aux obstacles d'ordre socio-culturel, deux facteurs se dégagent plus particulièrement au stade actuel de la recherche et qui expliqueraient la sous-représentation des agricultrices dans la propriété des entreprises agricoles:

1. la mentalité réfractaire au partage des avoirs, du pouvoir ainsi que de la prise de décision;
2. la coutume patrilinéaire de transmission des terres au Québec.

Voici, en ce qui a trait d'abord aux obstacles financiers, ce que les entrevues que nous avons effectuées jusqu'à présent nous permettent de constater.

Les femmes ont en général très peu de capitaux de départ à investir dans l'entreprise. Or, les exploitations agricoles traditionnelles exigent des mises de fonds très importantes et il devient très difficile pour les femmes de s'insérer dans une entreprise de taille relativement importante. Bien qu'il soit intéressant de pouvoir obtenir 15 000 \$, il faut réaliser que la plupart des exploitations agricoles ont une valeur marchande supérieure à 75 000 \$. Et acquérir 20 % de plus de 75 000 \$ coûte plus cher que 15 000 \$. Cela signifie donc devoir recourir au financement. Mais pour avoir accès au financement, il faut pouvoir offrir des garanties aux institutions financières. La plupart des femmes que nous avons rencontrées avaient très peu de biens à offrir en garantie et cet état de fait représentait le premier motif de refus des institutions financières à leur égard.

Ceci pourrait expliquer d'ailleurs pourquoi les femmes, lorsqu'elles accèdent à la propriété, vont plutôt vers des exploitations d'appoint à la ferme principale. Ce pourrait être, par exemple, la mise sur pied par une femme d'une exploitation utilisant la laine des moutons de l'exploitation ovine familiale. Une exploitation de cette nature demandera relativement peu d'investissement en comparaison de ce qu'exigerait comme investissement la mise sur pied de l'exploitation ovine.

Faisons ici un parallèle avec les femmes entrepreneures. Les activités de ces dernières, selon l'étude de Lavoie, sont surtout concentrées dans les services où justement les mises de fonds sont moins importantes. (Lavoie, 1988: 14)

Le problème que peut soulever le cantonnement des femmes dans ces secteurs est celui de la rentabilité de ces exploitations. Ce point est très important puisque la "rentabilité de la ferme exploitée" est la première condition d'admissibilité aux divers programmes de financement offerts par l'Office du crédit agricole⁽¹⁾. Selon l'Office, une ferme rentable est une ferme susceptible de produire, compte tenu de l'ensemble de ses ressources, un revenu permettant à l'exploitant d'en acquitter les frais d'exploitation y compris l'entretien et la dépréciation, de remplir ses obligations et de faire vivre sa famille convenablement. Peut-on penser qu'une exploitation marginale puisse permettre de "faire vivre sa famille convenablement"? Il reste à vérifier auprès des divers agents de crédit si ce dernier point constitue toujours une exigence, même pour les exploitations dites d'appoint.

Au-delà même de cette définition de la rentabilité, on peut se demander si les petites exploitations n'ont pas tendance à être tout simplement moins rentables

(1) Présentement, ce sont les institutions financières qui accordent les prêts aux agriculteurs mais l'évaluation de la rentabilité des exploitations est du ressort de l'Office du crédit agricole, organisme québécois. Ce dernier s'occupe de négocier pour l'ensemble des agriculteurs et agricultrices le taux d'intérêt auquel se font les prêts et accorde une subvention d'intérêt à ces derniers de façon à réduire leur coût du financement. Le Fonds d'assurances-prêts, constitué à l'aide de sommes payables par les emprunteurs lors du versement de la première tranche du prêt agricole, apporte à l'institution financière prêteuse la garantie gouvernementale.

que celles de taille plus importantes, rendant l'accès au financement encore plus difficile pour les femmes.

Selon les données recueillies jusqu'à présent, il semble que même les exploitations de taille assez importante ne présentent pas des taux de rentabilité très élevés. L'obtention du financement agricole y est donc là aussi difficile même pour le mari. On est alors en droit de se demander jusqu'à quel point l'échec du mari dans ses demandes de financement peut avoir un effet de démobilisation pour les femmes et expliquer en partie pourquoi plusieurs d'entre elles n'ont jamais entrepris de démarches pour obtenir du crédit.

Le manque d'information semble être une variable également importante. En effet, il n'est pas nécessairement aisé de comprendre d'abord quelle forme juridique il faudrait choisir à la suite d'une décision de devenir propriétaire, puis les impacts financiers et fiscaux de ce choix, et enfin comment élaborer une demande de financement. Même si beaucoup a été fait dans ce domaine récemment notamment par la Fédération des Agricultrices du Québec, les femmes disent encore manquer d'information sur plusieurs points. Devrait-on s'incorporer ou s'associer? si on s'incorpore, devrait-on être détentrice de capital-action ordinaire ou privilégié? comment les caractéristiques du régime matrimonial choisi influencent-elles ce choix? Quel est l'impact de la co-propriété sur la dépense d'impôt de la famille? ... Les réponses à ces interrogations sont d'autant plus difficiles à trouver présentement que de nouvelles législations concernant le partage des biens des conjoints entre eux sont à l'étude. L'adoption de nouvelles législations pourrait rendre certaines alternatives moins intéressantes par rapport à d'autres.⁽²⁾

Faisons encore ici un parallèle avec les femmes entrepreneures. Plusieurs ne sont pas incorporées et à cause de cela paient beaucoup plus d'impôts que si elles l'étaient, sans parler de la limitation des responsabilités que leur procurerait cette

(2) Voir notamment le projet de loi modifiant le Code civil du Québec et d'autres dispositions législatives afin de favoriser l'égalité économique des époux, 1989, P.L. 146.

incorporation. Le manque d'information est sûrement un des facteurs pouvant expliquer ce phénomène.

Ajoutons que la "complexité bureaucratique" des étapes à franchir de même que les démarches variées à effectuer ainsi que les multiples intervenants à rencontrer afin d'obtenir du financement sont très certainement des facteurs de dissuasion pour les femmes quand on parle d'accès au financement agricole.

À ces obstacles d'ordre financier, se greffent d'autres obstacles cette fois d'ordre socio-culturel. L'un relève de la mentalité réfractaire au partage des avoirs et du pouvoir. L'autre relève de la tradition québécoise de transfert des terres au fils. Ces obstacles, sans nier le poids indéniable de facteurs purement financiers, semblent revêtir une importance cruciale lorsqu'est abordée la question de l'accès à la propriété agricole par les femmes. Aux dires de plusieurs acteurs interrogés dans le milieu agricole, ces obstacles socio-culturels seraient en fait les causes premières de l'absence des femmes dans la propriété agricole.

La relation mari/femme est omniprésente dans la vie professionnelle de l'agricultrice en raison du caractère majoritairement familial des entreprises agricoles et de l'interdépendance foyer/entreprise. Elle constitue donc un facteur important à considérer dans l'accès ou le non accès des agricultrices à la propriété et au pouvoir économique. En effet, l'accès à la propriété et au pouvoir dépend bien souvent de la qualité de la relation de couple. Il semble que les agricultrices doivent dépenser beaucoup d'énergie pour briser certains conditionnements sociaux sur les rapports traditionnels homme/femme dans l'entreprise familiale. En fait, c'est ce témoignage d'une agricultrice qui, après avoir manifesté son désir d'autonomie financière, dut affronter avec beaucoup de "doigté" une première réaction de réticence de son mari, ce dernier "craignant de la perdre et qu'elle divorce". Une longue et subtile négociation s'ensuivit, en des moments propices et en utilisant à profit des exemples de voisins ou d'amis en démarche d'association.

Cette mentalité traditionnelle au sujet du partage des avoirs et du pouvoir dans une entreprise familiale est également présente chez plusieurs acteurs du milieu agricole (agents de crédit agricole, représentants des institutions financières, conseillers juridiques, comptables...). Ici aussi elle agit comme entrave à l'accès à la propriété pour la femme de sorte que dans certaines régions agricoles une "liste noire de professionnels" est à se constituer parmi les agricultrices.

D'ailleurs, la plupart des acteurs dans ce dossier de la reconnaissance officielle des droits des agricultrices s'entendent sur la nécessité et l'urgence d'effectuer un travail de sensibilisation du milieu (du conjoint à la belle-famille en passant par l'agent de crédit jusqu'au comptable...) pour amorcer un changement de mentalité à cet égard et faciliter l'accès à la propriété pour les femmes en agriculture. (MAPAQ, 1986: 8-9; Boivin, 1987: 77-78)

Quant au deuxième obstacle relevant de la coutume patrilinéaire de transmission des terres au Québec, il faut voir son impact sur les épouses et les filles. L'exclusion quasi-systématique des femmes de l'héritage de la terre du conjoint ou du père prive les agricultrices d'une occasion d'accéder à la propriété par donation ou succession. En outre, elle prive les agricultrices d'un capital de départ potentiel et de possibilités de garanties à offrir pour de nouvelles acquisitions. Nul besoin de préciser que cette exclusion s'avère catastrophique pour la collaboratrice. D'après les entrevues, cette pratique successorale semble encore très forte au Québec et "l'esprit de clan" figure souvent comme une barrière infranchissable pour la belle-fille qui voudrait détenir des titres de propriété dans la ferme familiale du mari.

À titre d'exemple, il vaut la peine de mentionner cette agricultrice qui avait pu devenir propriétaire de 20 % de la ferme du mari grâce à la prime d'établissement de 15 000 \$, mais qui risquait d'être désassociée deux ans plus tard par le mari, sous la pression à peine voilée de la belle-famille. Le contrat d'association de ce couple mentionnait déjà le nom du fils de neuf ans (et non celui

des deux fillettes) afin de s'assurer que la terre resterait dans le clan paternel pour une quatrième génération. Cet exemple permet également d'entrevoir à quel point l'accès à la propriété n'entraîne pas automatiquement l'accès au pouvoir et à la prise de décision pour la femme. Le 20 % que la prime d'établissement permet d'acquérir semble souvent, pour la femme, n'avoir aucune retombée tangible et directe d'ordre économique et politique. Ceci reste à vérifier et à approfondir.

3. Conclusion

Cette recherche veut apporter par son double volet financier et sociologique, un éclairage original sur les obstacles limitant l'accès à la propriété par les agricultrices. Elle espère ainsi contribuer à l'amélioration de la situation de la femme en agriculture sur le plan de la reconnaissance juridique, économique et politique.

Bien qu'il ne s'agisse que de résultats préliminaires, nous pensons qu'il sera très difficile de dissocier complètement les obstacles financiers des obstacles socio-culturels de même qu'il sera difficile d'affirmer que les obstacles d'ordre financier sont les obstacles les plus importants quand on parle d'accès à la propriété pour les agricultrices. Il s'agit en effet d'un phénomène complexe où régimes matrimoniaux, formes juridiques dans l'entreprise, implications fiscales, pratiques successorales, législations diverses, qualité de la relation de couple, ... interagissent étroitement.

De plus, cette recherche exploratoire soulèvera beaucoup de questions qui nécessiteront une investigation plus poussée. Il faudrait, par exemple, connaître la perception de la définition de rentabilité des divers agents de crédit qui sont impliqués dans l'étude des dossiers de demande de financement. Il serait bon aussi d'analyser en détail certains de ces dossiers présentés par les femmes aux fournisseurs de capitaux lorsqu'elles décident d'accéder à la propriété et au financement afin d'étudier les caractéristiques financières des demandes.

Enfin, il serait utile également d'examiner de façon détaillée l'importance de l'accès au pouvoir qu'ont obtenu ces femmes qui ont accédé à la propriété. Cette étude permettrait sûrement de faire des recommandations plus pertinentes aux divers organismes intervenant dans ce domaine et d'améliorer par conséquent le statut de l'agricultrice.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- Boivin, Michelle, "Les agricultrices: un travail à reconnaître sur les plans juridique et économique", dans Place aux femmes dans l'agriculture, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Ottawa, 1987, p. 53-94.
- Cohen, Yolande (sous la direction de), Femmes et politique, Montréal, Le jour, 1981, 229 p.
- Colerette, Pierre, Paul G. Aubry, Femmes et hommes d'affaires, qui êtes-vous? Un portrait des gens d'affaires, Montréal, Agence d'Arc Inc., 1988, 177 p.
- Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Place aux femmes dans l'agriculture, Ottawa, 1987, 238 p.
- Dagenais, Huguette, "Les femmes et le pouvoir dans le domaine de la santé" dans Les femmes et la santé, sous la direction de Colette Gendron et Micheline Beauregard, Chicoutimi, Gaëtan Morin Éditeur, 1985, p. 107-118.
- Debailleul, Guy et Philip Ehrensaft (sous la direction de), "Le complexe agro-alimentaire et l'État", Cahiers de recherche sociologique, département de Sociologie de l'UQAM, vol. 5, n°1, 1987, 158 p.
- des Rivières, Marie-José, "Pour que se continue la réflexion, théories et méthodes féministes", dans Les femmes et la santé, sous la direction de Colette Gendron et Micheline Beauregard, 1985, p. 119-129.
- Dion, Suzanne, Les femmes dans l'agriculture au Québec, Longueuil, Les éditions La terre de chez-nous, 1983, 167 p.
- Dion, Suzanne, Les effets de la crise de l'agriculture sur les familles et les communautés agricoles, deuxième conférence nationale des femmes en agriculture, I.P.E., 1985, 16 p.
- Fédération des agricultrices du Québec (FAQ) en collaboration avec le groupe de recherche multidisciplinaire féministe de l'Université Laval (GREMF), La qualité de vie des femmes en agricultures: faits saillants d'une recherche, 1988, 39 p.
- Gendron, Colette et Micheline Beauregard (sous la direction de), Les femmes et la santé, Chicoutimi, Gaëtan Morin éditeur, 1985, 129 p.
- Glenn Matthews, Jane, Structures agricoles et législation québécoise, Cowansville, Les éditions Yvon Blais Inc., 1988, 163 p.
- Lavoie, Dina, Les entrepreneures: pour une économie canadienne renouvelée, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1988, 64 p.

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction des communications, Agricultrice gestionnaire, guide d'établissement et de gestion pour les agricultrices, Québec, 1987.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Bureau de la répondante à la condition féminine, Du partage des tâches au partage des pouvoirs. Rapport du groupe de travail sur l'accès à la propriété, Québec, 1986, 11 p.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction de la planification, Service de l'orientation des politiques et programmes, Le financement agricole au Québec. État de la situation, Québec, 1985, 147 p.
- Morisset, Michel, L'agriculture familiale au Québec, Paris, Éditions l'Harmattan, 1987a, 206 p.
- Morisset, Michel et Isabelle Ethier, Le travail des femmes en production laitière, Groupe de recherche en économie et politique agricoles, Département d'économie rurale, Université Laval, 1987b, 53 p.
- Prévost, Nicole et al., Les femmes sur le chemin du pouvoir, Québec, Conseil du statut de la femme, 1988, 99 p.
- Rioux, Marcel et Yves Martin, La société canadienne-française, Montréal, Hurtubise HMH, 1971, 398 p.
- Robert, Hélène, Lise Pilon-Lê et Huguette Dagenais, Le mouvement des femmes en agriculture au Québec, Québec, Les cahiers de recherche du GREMF, (cahier 14), 1987, 28 p.
- Rocher, Guy, "Droit, pouvoir et domination" dans Droit et pouvoir, pouvoir du droit, numéro spécial réalisé et présenté conjointement avec Robert Van Dycke, Sociologie et Sociétés, n°18, 1986, p. 33-46.
- Rose-Lizée, Portrait des femmes collaboratrices du Québec, Québec, Association des femmes collaboratrices, 1985, 154 p.
- Shaver, Fran, Projet Cap-Saint-Ignace. Farm and Non-farm Women in Rural Quebec a Preliminary Analysis, Research Report n°8, Concordia University, 1980, 47 p.
- Shaver, Frances M., recension de "Growing Strong: Women in Agriculture", RFR/DRF, volume 17, n°2, juin 1988, p. 51-52.
- Shaver, Frances M., Le travail des femmes à la suite des transformations de la production agricole: 1940-1980, thèse de doctorat, département de sociologie, Université de Montréal, mai 1987, 229 p.

- Simard, Myriam, Les analyses du pouvoir, travail d'examen de synthèse de doctorat, Département de sociologie, Université de Montréal, 1981, 48 p.
- Simard, Myriam, Les rapports de pouvoir dans la politique de l'enseignement privé de 1964 à 1983, thèse de doctorat, Département de sociologie, Université de Montréal, 1987, 600 p.
- Simard, Myriam, Le traitement du pouvoir par les différents courants théoriques de la sociologie des organisations et présentation de quelques définitions du pouvoir, travail dans le cadre du séminaire de doctorat en Sociologie des organisations, Département de sociologie, Université de Montréal, 1980, 30 p.
- Société québécoise de science politique, "Femmes et pouvoir", Politique, Montréal, SQSP, n°5, hiver 1984, 170 p.
- Vandélaç, Louise et al, Du travail et de l'amour: les dessous de la production domestique, Montréal, Albert Saint-Martin, 1985, 418 p.
- Women for the Survival of Agriculture, Quelle est votre valeur?: une étude sur la contribution économique des agricultrices de l'est de l'Ontario à l'exploitation des fermes familiales, 1985, 76 p.